



Centres pénitentiaires : au-delà de la cellule, programmer les espaces d'activité

Lorsqu'on évoque un centre pénitentiaire, l'image de la cellule fermée et infranchissable s'impose souvent aux esprits. Néanmoins, une prison n'est pas simplement une succession de cellules, il s'agit d'un véritable dispositif pour favoriser la réinsertion. Pour cela, les activités, qu'elles soient professionnelles, éducatives ou culturelles, jouent un rôle fondamental. **Le livre blanc sur l'immobilier pénitentiaire**, rendu le 4 avril 2017, trace les lignes directrices pour les nouveaux centres pénitentiaires afin d'endiguer le fléau de la surpopulation carcérale, favoriser la réinsertion et prévenir la récidive. Il s'agit en particulier de favoriser l'encellulement individuel et assurer aux détenus un minimum de 5 heures d'activité quotidienne. Les activités au sein du centre pénitentiaire sont importantes pour plusieurs raisons. Si le détenu a commis une action condamnable pour laquelle il purge une peine et est privé de certaines libertés, il n'en demeure pas moins un être humain dont les droits à la dignité, à l'éducation, au travail, entre autres, sont inaliénables. L'État doit donc proposer une offre d'activité aux détenus au sein des prisons. Par ailleurs, l'oisiveté des détenus durant leur peine favorise la récidive, ne participe pas à la réinsertion sociale et crée un climat de tension difficile à vivre à la fois pour la population carcérale et pour le personnel pénitentiaire. Ceci est particulièrement important pour les maisons d'arrêt pour lesquelles les détenus sont amenés à réintégrer la société assez rapidement (peines inférieures à 2 ans) et pour les centres pour mineurs. Enfin, les activités professionnelles permettent au détenu de s'assurer un revenu, pour lui-même, sa famille et pour l'indemnisation éventuelle des victimes. Pour répondre à ces objectifs, les espaces adéquats doivent donc être prévus au sein du centre pénitentiaire.

Quels espaces prévoir ?

Les espaces d'activité au sein des prisons sont de plusieurs natures. On recense des espaces professionnels, des espaces éducatifs et de formation, des espaces d'accompagnement, des espaces d'activité culturelle et des espaces sportifs. Ces espaces doivent être prévus en nombre suffisant pour assurer un minimum de 5 heures d'activité à tous les détenus : pour les centres pénitentiaires de taille importante (parfois plus de 700 détenus), une petite ville prend place derrière le mur d'enceinte ! Les espaces professionnels nécessitent une réflexion en amont, approfondie en concertation avec la direction locale du centre pénitentiaire. L'offre d'activité professionnelle doit être **en adéquation avec l'activité économique régionale** : elle ne doit pas entrer en concurrence déloyale avec les activités locales et permettre de travailler avec les entreprises de la région. La programmation des locaux découlera nécessairement de ce travail : ateliers polyvalents, ateliers industriels spécialisés, boulangerie, chaîne de tri, serre agricole de production, etc., pourront prendre forme à l'intérieur du mur d'enceinte. Ces espaces doivent répondre à toutes les exigences en termes **de fonctionnalité, ergonomie et confort de travail**. Les espaces éducatifs sont prévus pour assurer d'une part **une mise à niveau scolaire** des détenus

adultes, **la formation scolaire** des détenus mineurs et la mise en place de **formations diplômantes** (CAP par exemple). Salles de classe, ateliers de formation de tout type (menuiserie, maçonnerie, plomberie), boulangerie, cuisines de formation sont donc prévus en fonction du projet d'établissement. Les espaces d'accompagnement permettent notamment de **préparer la sortie du détenu** : le projet du détenu est étroitement suivi. Dans les espaces d'accompagnement et de préparation à la sortie, le détenu peut **entrer en contact** avec des organismes tels que Pôle emploi ou la Sécurité sociale. Il peut y **rechercher un emploi**, un logement et préparer activement sa sortie. Les espaces culturels (médiathèque, salle de spectacle) et sportifs (salle de musculation, sports collectifs, terrains polyvalents) sont indispensables dans la démarche de socialisation et de médiation. **La conception des espaces d'activité est un volet fondamental de la programmation des prisons.** L'enjeu social est important : assurer la bonne réinsertion des détenus et un climat apaisé dans l'établissement pour le bien être du détenu et du personnel.

S.S.